Le 20 janvier 2023

SEGUR / RIFSEEP

La section CFDT du Département de l'Ardèche a été sollicitée par de nombreux travailleurs sociaux afin de se prononcer sur un éventuel élargissement du SEGUR.

A la demande des agents, nous sommes allés à leur rencontre le lundi 16 janvier afin d'échanger avec bon nombre d'entre eux et préciser notre position en toute transparence et sans langue de bois.

Comme nous l'avons défendu jusque-là, nous sommes attachés à tendre vers un maximum d'équité entre tous les agents du Département.

Mais depuis la parution du décret portant élargissement du bénéfice du **C**omplément de **T**raitement **I**ndiciaire à certains agents publics (ceux exerçant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif au sein d'établissements ou services sociaux et médico sociaux) la tâche n'est pas aisée.

En effet, les collectivités ont dû préciser la liste des métiers au sein de leur organisation devant rentrer dans le périmètre d'attribution (versement obligatoire) ; chaque collectivité y allant de son interprétation du dit décret et retardant ses annonces pour épier et éventuellement s'aligner sur la position de ses voisins. Reste que tout le monde n'y a pas droit et que cela a pour conséquences de générer des tensions entre l'administration et les agents mais également entre les agents.

Comme nous l'avons précisé lors de notre rencontre avec les agents, certains métiers ne peuvent pas réglementairement bénéficier de ce CTI ce qui provoque un sentiment profond d'injustice, tels que les agents administratifs travaillant dans le social ou les encadrants qui voient leur rémunération parfois dépassée par celles des agents encadrés bénéficiant du CTI, ce qui n'est pas juste pour la CFDT.

La position des organisations syndicales semble toute aussi délicate : d'un côté il faut tendre vers un maximum d'équité au sein des métiers du social et de l'autre il faut aussi arriver à corriger et à améliorer le RIFSEEP avec une enveloppe dédiée annoncée en l'état actuel des choses à 1.2 million d'euros par la collectivité. Les 2 chantiers sont étroitement liés, on ne peut l'ignorer.

Toute la difficulté est là : trouver le bon équilibre.

Aujourd'hui, une majorité de collectivités a finalement élargi l'attribution de ce CTI à certains secteurs d'activité et cela évolue encore.

C'est le cas pour le secteur de la Polyvalence, comme nous l'avions fait remarquer et revendiqué, mais le constat est le même aujourd'hui pour celui de l'Insertion et de l'Autonomie.

Comme nous nous y étions engagés auprès des agents, dès le 16 janvier, nous avons répondu favorablement à leur demande de proposer à nos collègues de FO et de la CGT d'unir nos efforts par le biais d'une intersyndicale sur le sujet.

Force est de constater, qu'après de multiples relances (téléphone, mail) auprès des 2 autres OS, la seule réponse (orale) qui nous a été apportée, après plusieurs jours de silence total, et « entre 2 portes », est la suivante: « il faut qu'on voit si on peut s'associer avec vous, il faut qu'on y réfléchisse » pour l'un ou « on va vous répondre à votre mail » pour l'autre. A ce jour, la CFDT n'a eu aucune proposition de délai ou de date de rencontre pour en échanger concrètement.

Nous pensions qu'il y avait pourtant urgence à agir (cf : « *A ce stade, le temps presse* **»),** c'est bien regrettable.

La CFDT prend donc ses responsabilités vis-à-vis des agents et n'attend plus.

Voici donc les propositions que la CFDT va porter activement dès aujourd'hui auprès de l'administration et de l'exécutif avec un package de mesures concrètes non dissociables :

- Élargissement de l'attribution du CTI à tous les agents exerçant des fonctions d'accompagnement à titre principal au sein des secteurs de l'Insertion et de l'Autonomie.
- Revalorisation conséquente du Régime Indemnitaire des agents administratifs du social (toujours laissés pour compte jusque-là, nous insistons !, et il faut prendre en compte leurs spécificités liées à leur étroite collaboration avec les travailleurs sociaux) : montant à négocier
- Revalorisation des encadrants de la filière sociale afin de gommer les incohérences de traitement avec celui des agents encadrés
- Demande de rallonge budgétaire pour le RIFSEEP afin de compenser en grande partie le budget consacré à l'élargissement des bénéficiaires du SEGUR pour ne pas « pénaliser » les autres agents de la collectivité si le Département fait le choix d'aller au-delà des obligations du décret comme proposé : montant à évaluer / négocier

Toutes ces propositions restent évidemment à négocier et/ou à préciser (montant / périmètre) mais sont indissociables selon nous afin de respecter au mieux une certaine équité au sein du Département.

Il faut très vite que l'on aboutisse enfin à des décisions claires et définitives qui apaisent la situation et qui tendent vers une certaine justice sociale pour le plus grand nombre.

Nous allons continuer à travailler dans ce sens avec vous et la collectivité pour, nous l'espérons, aboutir à un accord très rapidement.

La Section CFDT du Département de l'Ardèche
Portable : 06 33 57 00 78
Mail : syncfdt@ardeche.fr

Site internet : http://cfdtdpt07.e-monsite.com/
Pour nous rejoindre : Adhérer à la Section CFDT en ligne

Suivez nous sur :

CFDT Interco Drôme Ardèche